

Question écrite au Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « Les chiffres liés au congé parental » - 4/07/2016

Le congé parental est un congé thématique permettant de suspendre, complètement ou partiellement, des prestations dans le but de s'occuper de son enfant. Selon certaines conditions, tout travailleur peut ainsi, à temps plein, mi-temps ou 1/5ème temps, bénéficier de cette interruption spécifique de carrière pour prendre soin d'un enfant jusqu'à ses 12 ans, ou jusqu'à ses 21 ans en cas de handicap à 66 %. 1. Quel budget représente le congé parental pour l'Office National de l'Emploi (ONEM)? 2. Combien d'hommes ont, en 2015, pris leur congé parental complet, combien l'ont pris en mi-temps et enfin combien en 1/5ème temps? 3. Qu'en est-il pour les femmes? 4. Quels sont ces chiffres pour les indépendants, les salariés du privé et les travailleurs du public? 5. Quelle en est l'évolution sur les dernières années?

Réponse du Ministre :

1. En 2015, les montants dans le cadre du congé parental s'élèvent à 152.193.371 euros. 2. à 5. Ci-après les données demandées. L'Office National de l'Emploi (ONEM) ne dispose cependant pas de données concernant les indépendants. Unités physiques - Moyenne annuelle 2015